Communiqué de presse
6 novembre 2026

L'Agence nationale de la recherche et la Région Sud : un partenariat renforcé jusqu'en 2029 au service de la recherche, de l'innovation et du territoire

Le 6 novembre 2026, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Région Sud dressent le bilan de quatre années de coopération et réaffirment leur engagement commun en faveur de la recherche et de l'innovation, à l'occasion d'un temps d'échange réunissant les communautés scientifiques et les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la prolongation de leur accord général de coopération jusqu'en 2029. Soutien aux équipements scientifiques, rapprochement entre laboratoires et entreprises, mobilisation de la recherche face au changement climatique : ce partenariat illustre la complémentarité des interventions de l'ANR et de la Région pour soutenir l'excellence scientifique et faire de l'innovation un levier de développement économique, d'emploi et d'attractivité pour le territoire.

« En quatre ans, notre collaboration avec la Région Sud a démontré qu'un dispositif conjoint, pensé ensemble, permet d'équiper des laboratoires, de dynamiser la recherche en partenariat public-privé ou de mobiliser la recherche face à des enjeux majeurs comme le changement climatique. La prolongation de cet accord nous engage à aller plus loin dans cette logique de complémentarité et de co-construction, pour que chaque euro public investi dans la recherche trouve sa juste place au bénéfice des communautés scientifiques et du rayonnement de la recherche française aux échelles régionale, nationale et européenne. » déclare **Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'Agence nationale de la recherche**

« Je suis convaincu que l'avenir de notre territoire s'écrit autant dans nos laboratoires que dans nos entreprises. En Région Sud, nous avons fait le choix de rapprocher ces deux mondes pour accélérer l'innovation et transformer l'excellence scientifique en opportunités concrètes. Avec l'ANR, nous bâtissons un écosystème où les idées deviennent des projets, les projets deviennent des emplois et les emplois créent de la valeur pour notre territoire. C'est cette dynamique que nous voulons amplifier année après année. » déclare **François de Canson, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures**

Un dispositif conjoint inédit qui a permis de renforcer les partenariats entre recherche et entreprises

Dès le lancement de leur partenariat, le 24 mars 2023, l'ANR et la Région Sud ont créé un dispositif inédit pour encourager les laboratoires et les entreprises du territoire à candidater aux appels à projets nationaux LabCom et Chaires industrielles de l'ANR, dédiés au développement des collaborations entre recherche publique et entreprises : pour chaque projet régional retenu et financé par l'ANR, la Région apporte un financement complémentaire pouvant atteindre 200 000 €, destiné à l'acquisition d'équipements scientifiques.

Au-delà d'encourager les dépôts de candidatures et de soutenir le développement des partenariats public-privé, ce dispositif contribue ainsi à renforcer les moyens des laboratoires et, plus largement, les capacités de recherche des établissements du territoire.

Cette coopération se traduit déjà par des résultats concrets, notamment par une progression des candidatures régionales. Sur le programme LabCom, la part des projets déposés par des équipes de la région Sud est passée de 5 %, avant la mise en place du dispositif en 2023, à 8 % aujourd'hui.

Six projets retenus depuis le lancement du dispositif témoignent également de cette dynamique partenariale : trois LabCom et trois Chaires industrielles, dans des domaines aussi variés que le diagnostic médical, l'immersion multisensorielle, l'exploitation des données, l'intelligence artificielle ou encore les technologies liées à l'hydrogène. Parmi eux, LITIMS développe des technologies d'immersion multisensorielle, NVDIAG explore de nouvelles approches du diagnostic médical et AERIAL porte sur l'exploitation de données multisources. Les Chaires industrielles LIBERTY, UMAI et PAILOT portent respectivement sur les turbomachines et l'hydrogène, l'intelligence artificielle multimodale à faible consommation et l'intelligence artificielle appliquée au secteur du voyage.

Au total, ces six projets représentent 2.9 M€ de financements de l'ANR et près de 1,1 M€ de la Région Sud. Cette mobilisation conjointe des financements nationaux et régionaux renforce les moyens des équipes scientifiques et contribue à structurer l'écosystème régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), tout en favorisant les rapprochements entre laboratoires et entreprises.

Mobiliser la recherche régionale pour mieux comprendre et anticiper les effets du changement climatique

Le partenariat s'est également concrétisé par le lancement, en 2025, de l'appel à projets Impact du changement climatique sur les écosystèmes régionaux (ICCER), associant l'ANR et les Régions Sud, Pays de la Loire et Normandie. Cette initiative visait à mobiliser les communautés scientifiques pour mieux comprendre les effets du changement climatique et contribuer à l'adaptation des territoires. Pour la Région Sud, elle s'inscrit dans les priorités du Plan Climat et du Plan Or Bleu, notamment en matière de préservation de la ressource en eau. Dans ce cadre, les projets SHALCC et ANTARES ont été soutenus conjointement à hauteur de 480 000 €, dont 200 000 € apportés par l'ANR et 280 000 € par la Région Sud. Ils contribueront à faire progresser les connaissances dans les domaines de l'hydrologie, notamment sur les aquifères peu profonds, et de la santé cardiovasculaire. Ce financement conjoint traduit la complémentarité des deux partenaires pour mobiliser la recherche face aux défis climatiques du territoire.

Jusqu'en 2029, une coopération renforcée grâce à une meilleure connaissance des besoins du territoire

La prolongation de l'accord général de coopération ouvre une nouvelle étape pour l'ANR et la Région Sud. En s'appuyant notamment sur DataANR, lancé en 2024 pour renforcer la structuration et la valorisation des données de l'ANR, les deux partenaires souhaitent approfondir leur collaboration grâce à une analyse croisée de leurs financements. Une première étude permettra d'identifier les forces du territoire et les pistes d'amélioration en matière de participation aux appels à projets régionaux et nationaux, afin de rendre les dispositifs de financement plus lisibles et accessibles aux communautés scientifiques. Une seconde portera sur la mobilisation des chercheurs régionaux dans les appels à projets de l'ANR autour des thématiques prioritaires pour la Région.

Ces travaux permettront de mieux adapter les financements aux besoins du territoire, de renforcer leur complémentarité et d'orienter les dispositifs régionaux en cohérence avec les

priorités européennes de la recherche. Ils contribueront ainsi à consolider les acquis du partenariat et à ouvrir de nouvelles perspectives pour la recherche et l'innovation en Région Sud.

ANR - Région Sud : dates et chiffres clés

24 mars 2023 : Signature du 1er accord général de coopération

2025 : Lancement de l'Appel à projets *Impact du changement climatique sur les écosystèmes régionaux* (ICCER) par l'ANR et les Régions Sud, Normandie, Pays de la Loire – **Cofinancement de 2 projets** portés par des acteurs de la Région Sud

2 juin 2026 : Prolongation de l'accord général de coopération par voie d'avenant pour la période 2026-2029

Depuis 2023 :
+3 points de dépôts de projets régionaux à l'Appel à projets LabCom
3 LabComs et 3 Chaires industrielles sont portés par des acteurs régionaux dans le cadre du dispositif d'abondement régional des équipements scientifiques associés aux projets LabCom et Chaires industrielles

Plan d'action de l'ANR

Sur la période 2014-2025, **2 931 projets sélectionnés** parmi les appels du Plan d'action de l'ANR impliquent au moins un partenaire de la Région Sud. Parmi ces projets, près de **60 %** (soit 1 671) sont **coordonnés par un partenaire régional**. Tous appels confondus, **l'aide totale allouée aux partenaires de la Région Sud s'élève à 667 M€.**

Ainsi, la Région Sud se positionne au **4e rang des régions françaises**, tant en matière de coordination de projets (8,1 % des projets sélectionnés sont coordonnés en Région Sud) que de montant d'aide allouée (8,4 % de l'aide totale attribuée), dans le cadre des appels à projets du Plan d'action de l'ANR.

France 2030

128 projets de recherche, de formation, d'infrastructures et de valorisation de la recherche financés dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030, dont 85 sont encore actifs, pour un montant total conventionné de plus **d'1Md€ sont coordonnés par un établissement de l'ESR de la région Sud.** Ces établissements de l'ESR sont également partenaires de projets coordonnés par d'autres territoires, témoignant de leur rayonnement national.

En savoir plus :

- CP-Partenariat-ANR-Region-Sud-28-04-2023.pdf
- Impact du changement climatique sur les écosystèmes régionaux (ICCER)
- Financement des équipements scientifiques des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Les Rendez-vous de l'ANR 2026-27 - Les appels public privé

CONTACTS PRESSE :

Région Sud : Hortense PENARD – hpenard@maregionsud.fr - 06 98 21 01 89
ANR : Katel LE FLOC'H – contactpresse@anr.fr – 06 81 61 12 97